

PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Quelle qualité de vie?

Intervenant après deux autres recommandations de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) sur l'accueil et l'organisation du cadre de vie, une troisième concerne la vie sociale des résidents d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), « *quels que*

soient leur état de santé et leurs possibilités d'expression, de compréhension et de communication ». Constitué de quatre parties – relations entre résidents, avec les proches, participation à la vie de l'établissement, à la vie de la cité... –, le texte veut fournir des « *pistes de réflexion et d'action* » aux professionnels des EHPAD. ■

www.anesm.sante.gouv.fr

● LOGEMENT D'ABORD

Bourgogne, Pays-de-la-Loire, Ile-de-France, les départements de Côte-d'Or, Gard, Haute-Garonne, Sarthe, Bouches-du-Rhône, Loire-Atlantique et Isère et les villes de Bordeaux, Lille et Lyon vont mettre en œuvre la politique du « logement d'abord » prônée par le secrétaire d'Etat au logement, Benoist Apparu. Cette politique consiste « à proposer l'accès le plus direct possible à un logement pérenne » aux personnes sans domicile en mobilisant les bailleurs sociaux et en renforçant les services d'accompagnement social dans le logement. Ces territoires pilotes obtiendront des « crédits d'ingénierie » et un appui de l'Agence nouvelle des solidarités actives. La Fnars rappelle que pour faire aboutir cette politique il faut « une politique du logement ambitieuse et un investissement significatif dans l'accompagnement social ».

DROIT D'ASILE

L'Ofpra rappelé à l'ordre

Les demandeurs d'asile suspectés par les préfetures d'avoir altéré leurs empreintes digitales risquaient un renvoi dans leur pays sans aucun examen de leur situation : une note interne de l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OF-PRA) imposait en effet à ses agents de rejeter systématiquement et sans recours suspensif leurs demandes. Saisi par la Coordination française pour le

droit d'asile (CFDA), le Conseil d'État a estimé, le 11 janvier, qu'il « existait un doute sérieux sur la légalité » de la décision de l'Ofpra : « *l'intérêt public qui s'attache à la lutte contre la fraude n'est pas susceptible de justifier une atteinte aussi grave aux intérêts des demandeurs d'asile concernés.* » La CFDA se félicite évidemment de cette ordonnance suspendant de fait la note interne litigieuse. ■

à signaler...

L'actualité pour tous

L'Association Lilavie souhaite que chacun puisse suivre l'actualité quelles que soient ses difficultés avec la lecture. Pour cela, elle publie quatre titres bimensuels : *Info Fax* en direction des personnes sourdes de naissance; *Vite Lu Nymphéa* pour celles en situation d'illettrisme; *Vite Lu Adultes Agés* pour les seniors vivant en établissement ou isolés à leur domicile; enfin, *Vite Lu Lila* qui s'adresse à un public en situation de handicap mental. La spécificité de ces titres? Une première page commune sur l'actualité (nationale et internationale) et une seconde page spécifique réalisée en concertation avec les publics concernés. Les articles rédigés avec des mots simples et des phrases courtes facilitent la compréhension et l'accessibilité de l'information et une page réservée aux lecteurs invite à la rédaction. Les quatre titres servent aussi de support à l'animation d'ateliers dans les établissements spécialisés. *Vite Lu Nymphéa*, par-

tenaire de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), est par exemple très prisé par des intervenants en ateliers pédagogiques personnalisés, ateliers de formation de base, épiceries sociales, maisons d'arrêt, associations de lutte contre l'illettrisme... Le jeudi, *Vite Lu Nymphéa* propose des articles variés : actions solidaires, informations sur la santé, description d'un pays, conseils pratiques (comment réduire sa facture d'électricité), brèves insolites... L'objectif? Servir de support à l'échange autour de faits de société pour prendre la parole, s'écouter, partager des avis et découvrir des points de vue différents. L'association compte 1 000 abonnés pour une somme modique (de 45 à 65 euros/an, adhésion à l'association incluse).



Contact : Tél.: 02 43 53 18 34
www.lilavie.fr